

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 08 avril 2009 à 9 h 30

« Les régimes de retraite des indépendants : les problématiques spécifiques »

Document N°2

Document de travail, n'engage pas le Conseil

La situation des indépendants en activité et à la retraite

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

La situation des indépendants en activité et à la retraite

La catégorie des travailleurs indépendants ou travailleurs non salariés n'est pas aisée à définir. Les travailleurs indépendants regroupent plusieurs catégories de travailleurs elles-mêmes hétérogènes : les professionnels libéraux, les non-salariés agricoles, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise ayant un certain statut (gérant majoritaire de SARL, notamment)¹ ; c'est-à-dire les travailleurs qui dirigent pour leur propre compte une entreprise ou une exploitation, ainsi que leur conjoint et les membres de la famille non-salariés qui y travaillent².

En 2007, selon l'INSEE, on comptait en France 2,2 millions de non-salariés, soit près de 9 % de la population active. Selon les comptes de la sécurité sociale, 1,8 millions de personnes cotisaient à un régime de base de non-salariés³.

Cotisants aux régimes de retraite de base des indépendants au 1^{er} juillet 2007

MSA exploitants	RSI artisans	RSI commerçants	CNAVPL	CNBF*
566 430	629 203	776 188	554 273	45 761

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale 2008.

* Caisse nationale des barreaux français (distincte de la CNAVPL depuis 1954).

La note décrit les principales caractéristiques de la situation des indépendants, d'abord pendant la vie active, sous l'angle des profils de carrière et des revenus d'activité, ensuite au cours de la période de retraite, en examinant les comportements de départ en retraite puis les revenus des retraités.

A – LA SITUATION DES INDEPENDANTS EN ACTIVITE

La situation des travailleurs indépendants au regard de l'activité et des revenus est extrêmement diverse et évolue en lien étroit avec la conjoncture économique.

1. Les profils d'activité des indépendants

1.1. Une grande mobilité qui se traduit à la retraite par une proportion importante de polypensionnés

Une carrière débutée en tant qu'indépendant est plus fréquemment marquée par des changements de statut⁴. Dans huit cas sur dix, la transition s'effectue vers le secteur privé. En

¹ Piatecki C., Ferrier O. et Ullmann Ph. (1997), *Les travailleurs indépendants*, Economica.

² Certaines études comme celles reposant sur l'enquête Patrimoine de l'INSEE peuvent intégrer les chefs d'entreprise salariés dans la population des non-salariés.

³ Ces effectifs diffèrent du fait, entre autres, que certains chefs d'entreprise sont affiliés à des régimes de salariés. Ce point est abordé dans le document 13.1 de ce dossier.

moyenne, les personnes qui sont entrées dans la vie active comme indépendant restent moins des deux tiers de leur vie professionnelle dans ce statut, contre plus des trois quarts pour celles qui ont commencé comme salarié, que ce soit dans le privé ou le public. Les conséquences ne sont pas neutres au moment de la retraite car, pour leur pension de base, les personnes relèvent alors de plusieurs régimes.

En 2004, la moitié des anciens exploitants agricoles étaient polypensionnés, c'est-à-dire affiliés à plusieurs régimes de base. La mobilité a été plus fréquente chez les artisans et commerçants : environ neuf hommes sur dix et deux femmes sur trois, parmi les anciens artisans et commerçants, relèvent ainsi d'un autre régime de base que celui des artisans-commerçants. Enfin, environ deux anciens professionnels libéraux sur trois relèvent de plusieurs régimes de base. C'est par exemple le cas des médecins libéraux qui peuvent également exercer en tant que salariés à l'hôpital.

Proportion de polypensionnés en 2004 par régime principal

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Anciens salariés et non-salariés</i>	49 %	27 %	37 %
<i>Anciens salariés</i>	46 %	24 %	34 %
<i>Anciens salariés du privé</i>	39 %	19,5 %	27,4 %
<i>Anciens non-salariés</i>	66 %	44 %	55 %
- non-salariés agricoles	52 %	40 %	45 %
- artisans	91 %	64 %	86 %
- commerçants	89 %	60 %	76 %
- professions libérales	67 %	61 %	66 %

*Source : DREES, Échantillon interrégimes de retraités 2004.
Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus.*

1.2. L'entrée dans l'indépendance

Le déroulement des carrières est très dépendant du type d'activité exercée et de l'importance du capital professionnel dans cette activité⁵.

Les exploitants agricoles ont généralement commencé à travailler jeune, mais en tant qu'aide familial et salarié agricole. Le plus souvent, ils sont ainsi salariés lorsqu'ils reprennent l'exploitation familiale.

Pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux, la nécessité de se constituer un capital professionnel – et humain – retarde également l'entrée dans le statut d'indépendant.

⁴ Tavan Ch. (2008), « Public, privé, indépendant : des changements de statut nombreux au fil de la carrière », INSEE Références, *L'emploi nouveaux enjeux*.

⁵ Tavan (2008), *op. cit.*

Estrade M.-A. et Missègue N. (2000), « Se mettre à son compte et rester indépendant : des logiques différentes pour les artisans et les indépendants des services », *Economie et statistique*, n° 337-338, pp. 159-181.

**Âge moyen auquel les indépendants ont pris le contrôle de leur entreprise en 2003,
selon le mode d'acquisition, le sexe et leur catégorie**

	Création	Reprise familiale	Autre reprise	Ensemble
Hommes	33,6	24,4	32,5	31,1
Femmes	33,8	32,2	32,9	33,2
Agriculture	30,1*	26,2	31,4	27,7
Industrie, construction, transport, commerce de gros	34,8	24,9	30,7	32,8
Commerce et services de proximité	33,9	27,4	34,4	33,6
Services où exercent les professions libérales et assimilées	33,8	ns	32	33,1
- dont professions de santé*	32,2	ns	33,2	32,6
Ensemble	33,7	26,3	32,7	31,7

Source : INSEE, enquête FQP 2003. Extrait de Amar et Evain (2006)⁶.

Champ : indépendants et dirigeants chefs de leur propre entreprise (hors aides familiaux).

* Les indépendants exerçant dans l'agriculture ont pris le contrôle de leur entreprise à un âge moyen de 27,7 ans. Cet âge s'élève à 30,1 ans lorsqu'il s'agit d'une création d'entreprise.

ns : non significatif.

Ces affiliations tardives à des régimes de retraite ont pour conséquence d'augmenter le risque de ne pas pouvoir justifier d'une carrière complète au moment de la retraite, à moins de différer la date de la liquidation.

En 2004, 71 % des anciens non-salariés⁷, contre 60 % des anciens salariés, avaient une carrière complète ; c'était en particulier le cas de plus de 80 % des anciens artisans. Cependant, notamment pour les artisans et les commerçants, les données de l'Echantillon interrégimes de cotisants laisse envisager une baisse de cette proportion sur les prochaines générations de retraités, car, à l'âge de 31 ans en particulier, le nombre moyen de trimestres validés dans tous les régimes de base par les assurés ayant validé des trimestres au RSI décroît de façon continue, depuis la génération 1950 pour les hommes et la génération 1954 pour les femmes⁸. La proportion de personnes susceptibles d'atteindre l'âge de 60 ans en remplissant les conditions d'obtention du taux plein devrait donc décroître⁹.

La proportion plus importante de carrières complètes parmi les anciens indépendants résulte des caractéristiques des carrières des femmes ayant eu le statut de non-salariées, puisque 60 % d'entre elles ont eu une carrière complète contre seulement 39 % des femmes anciennes salariées. À l'inverse, parmi les hommes, les anciens indépendants ont eu moins fréquemment que les anciens salariés une carrière complète.

⁶ Amar M. et Evain F. (2006), « Les revenus d'activité des indépendants : vue d'ensemble », INSEE Références, *Les revenus d'activité des indépendants*.

⁷ Parmi les monopensionnés, 55 % des anciens non-salariés avaient une carrière complète en 2004 ; cf. Burrigand C. et Deloffre A. (2006), « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », DREES, *Études et résultats*, n° 538, document actualisé au 9 mai 2007.

⁸ « Évolution des comportements de départ en retraite des artisans et des commerçants », RSI, *Zoom*, n° 28, février 2009.

⁹ Décroissance renforcée par l'allongement de la durée d'assurance pour bénéficier du taux plein.

Proportion de retraités avec une carrière complète en 2004

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Anciens salariés et non-salariés</i>	86 %	44 %	63 %
<i>Anciens salariés du privé</i>	90 %	39 %	60 %
<i>Anciens non-salariés</i>	82 %	60 %	71 %
- non-salariés agricoles	83 %	65 %	72 %
- artisans	89,5 %	ns	81,5 %
- commerçants	82 %	36 %	61 %
- professions libérales	ns	ns	ns

Source : DREES, Échantillon interrégimes de retraités 2004.

Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus.

ns : non significatif.

Les retraités non salariés agricoles qui liquident leur retraite avec le statut de « chefs d'exploitation » ou de « conjoints agricoles » ont souvent eu de longues carrières dans l'agriculture : en 2004, 41 % des anciens chefs d'exploitation et 30 % des anciens conjoints avaient effectué au moins 37,5 ans de carrière en tant que non-salarié agricole. En revanche, les durées de carrière en qualité de non salarié agricole des aides familiaux sont souvent courtes, voire très courtes : plus du tiers d'entre eux a une carrière d'au plus deux années dans le régime des non-salariés agricoles¹⁰.

Les ressortissants des régimes de retraite des commerçants et artisans, en quasi-totalité polypensionnés, ont généralement des durées d'assurance longues tous régimes de base confondus, mais les durées validées aux seuls régimes de retraite des commerçants et artisans sont plutôt courtes : en moyenne, 15 ans pour les artisans et 11 ans pour les commerçants pour les retraités en 2004. Ces durées tendent en outre à diminuer par rapport aux générations précédentes.

L'examen des carrières des retraités de 2004 montre qu'en moyenne, la carrière salariée des artisans et des commerçants était plus longue (respectivement 21 et 22 ans) que la carrière effectuée en tant que travailleur indépendant (respectivement 17 et 15 ans)¹¹. Notons cependant que ces durées validées sont souvent inférieures aux durées d'activité réelles, du fait que la validation dépend du revenu cotisé. En particulier, en 2008, près d'un cotisant des régimes de retraite des commerçants et artisans sur cinq ne valide pas quatre trimestres de cotisation dans l'année¹².

En 2006, les retraités des professions libérales avaient des durées cotisées à la CNAVPL de 20 ans en moyenne, mais avec des disparités importantes selon les sections professionnelles : près de 30 ans pour les anciens dentistes et vétérinaires, moins de 15 ans pour les anciens agents généraux d'assurance et assurés de la CIPAV¹³.

¹⁰ Le Bourhis P. et Perraud C. (2007), « Les retraités non salariés agricoles », INSEE Références, *Agriculture, nouveaux défis*.

¹¹ RSI, Zoom n° 13.

¹² RSI, Zoom n° 18 (document 18 de la séance du COR du 18 juin 2008).

¹³ La CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) affine tous les professionnels libéraux qui ne relèvent pas des autres sections professionnelles rattachées à la CNAVPL. Ses assurés exercent ainsi des professions aussi diverses qu'architecte, traducteur, professeur de musique, guide touristique, esthéticien, vigile, etc.

2. Les revenus d'activité des indépendants

Les facteurs d'entrée dans l'indépendance sont multiples. Ils tiennent au rejet du statut de salarié et de la subordination qu'il implique ainsi qu'au souhait de contrôler son travail. Ces motivations, fondées sur la responsabilité individuelle, peuvent traduire un moindre besoin de structures collectives telles que la protection sociale.

L'origine sociale joue aussi un rôle important dans l'entrée dans l'indépendance, que ce soit à l'entrée dans la vie active ou plus tard, après une période de salariat : les indépendants sont fréquemment des enfants d'indépendants. Cette reproduction sociale est particulièrement forte chez les agriculteurs (en 2004, 80 % des agriculteurs étaient fils d'agriculteurs¹⁴). Cependant, elle s'est atténuée au fil des générations¹⁵ et le statut d'indépendant est de plus en plus choisi, et ce par des jeunes fortement diplômés.

L'indépendance peut être vue comme protégeant du risque de perdre son emploi. Elle offre une flexibilité en termes de durée de travail¹⁶ et la possibilité de valoriser au mieux ses compétences.

L'espérance d'un revenu élevé – relativement au salariat – peut être, dans certains cas, un autre facteur déterminant du choix de l'indépendance, mais en faisant ce choix le non-salarié accepte aussi de percevoir des revenus plus fluctuants, voire de subir des pertes.

Le risque est inhérent au statut d'indépendant, aussi impose-t-il à celui qui le choisit de mettre en place les moyens de limiter les pertes potentielles : anticiper et se constituer des réserves (voir § B 2.2.), voire exercer une autre activité en parallèle de son activité non salariée.

En 2002, 10 % des indépendants percevaient des salaires en plus de leurs revenus d'activité non salariée. Ce cumul était plus fréquent dans les professions de santé (près de 20 %), dans les autres professions libérales (12 %) et dans une moindre mesure chez les agriculteurs (10 %)¹⁷.

Pour ces personnes cumulant les deux types de revenus, la contribution des salaires aux revenus d'activité globaux n'était pas négligeable : un quart pour les agriculteurs, un cinquième pour les professionnels de la santé et, pour les commerçants exerçant également une activité salariée, le salaire représentait même près de la moitié des revenus (44,7 %).

¹⁴ Amar et Evain (2006), *op. cit.*

¹⁵ Tavan (2008), *op. cit.*

¹⁶ Missègue N. (2000), « Le temps de travail des indépendants », *INSEE Première*, n° 695.

¹⁷ Amar et Evain (2006), *op. cit.*

Revenu net imposable moyen des non-salariés en 2002

Groupes de secteurs	Revenu global net imposable moyen par an	Indépendants touchant un salaire et des revenus non salariaux	
		Proportion de non-salariés	Part du salaire dans les revenus
Agriculture	14 083 €	9,5 %	25,6 %
Industrie, construction, transport de marchandises, commerce de gros	31 823 €	7,7 %	36,7 %
Commerce et services de proximité	22 447 €	7,3 %	44,7 %
Services où exercent les professions libérales et assimilées	54 405 €	16,4 %	22,4 %
- dont professions de santé	61 306 €	19,5 %	20,0 %
Ensemble	30 396 €	10,3 %	29,4 %

Source : Enquête revenus fiscaux 2002. Extrait de Evain et Amar (2006), *op. cit.*¹⁸.

Les stratégies visant à garantir un niveau de ressources se construisent également au sein des ménages : un conjoint travaillant comme salarié hors de l'entreprise peut ainsi être un des moyens de prévenir une chute des revenus du foyer en cas de mauvaise passe¹⁹.

La situation des ménages d'agriculteurs est à cet égard illustrative. Depuis plusieurs décennies, la proportion des personnes actives qui vivent sur une exploitation agricole et exercent une activité non agricole, éventuellement en complément de l'activité agricole, augmente²⁰. En 2003, 60 % des ménages d'agriculteurs ont un revenu d'activité non agricole²¹. Dans la plupart des cas, c'est le conjoint de l'agriculteur qui travaille hors de l'exploitation et cette situation est d'autant plus fréquente que le revenu agricole est faible²².

Bien que disposant en moyenne d'un revenu disponible légèrement supérieur à celui de l'ensemble des autres ménages, les agriculteurs présentent un taux de pauvreté près de deux fois plus important : en 2003, 22 % d'entre eux avaient un revenu disponible inférieur à 60 % du revenu médian, contre 12 % dans la population dans son ensemble. Les agriculteurs qui n'ont que leur activité comme source de revenus sont particulièrement concernés par le risque de pauvreté puisque plus du tiers d'entre eux étaient en dessous du seuil de pauvreté en 2003.

¹⁸ Evain et Amar (2006), « Les indépendants », *INSEE Première*, n° 1084.

¹⁹ Rouault D. (2001), « Les revenus des indépendants et des dirigeants : la valorisation du bagage personnel », *Economie et statistique*, n° 348, pp. 35-59.

²⁰ Delame N. (2001), « La pluriactivité gagne du terrain dans les exploitations professionnelles », *AGRESTE, Cahiers*, n° 2, juin.

²¹ Guillemin O. et Legris B. (2007), « Revenus des ménages d'agriculteurs », *INSEE Références, L'agriculture, nouveaux défis*.

²² Delame N. et Thomas G. (2007), « De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation », *INSEE Références, L'agriculture, nouveaux défis*.

Composantes du revenu des ménages d'agriculteurs* en 2003

	Revenu moyen (médian)	en % du revenu global	Ménages concernés
Revenu global	30 630 € (27 650 €)	100,0 %	100,0 %
Revenu agricole	16 250 € (14 400 €)	53,1 %	100,0 %
Revenu d'activité non agricole	9 350 €	30,5 %	60,0 %
Pensions et retraites	2 350 €	7,7 %	26,4 %
Revenus du patrimoine	2 680 €	8,7 %	75,7 %
Revenu disponible**	29 890 € (27 940 €)		100,0 %
<i>Revenu disponible* des ménages (agriculteurs et non agriculteurs)</i>	28 410 € (24 230 €)		

Sources : INSEE, SCEES (Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'Agriculture), Direction générale des Impôts.

Extrait de Guillemain et Legris (2007)²³.

* Un ménage d'agriculteurs est un ménage dont la personne de référence exerce la profession d'agriculteur. Des retraites sont perçues au sein du ménage en cas de retraite progressive ou lorsqu'une des personnes du ménage autre que la personne de référence est en retraite.

** Revenu disponible = revenu global + prestations sociales – impôts directs (sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS)

Taux de pauvreté des agriculteurs en 2003*

Ensemble des individus	12,0 %
Agriculteurs	22,0 %
dont :	
- agriculture seule	33,4 %
- agriculture et retraite	31,5 %
- pluriactivité**	12,2 %
- pluriactivité** et retraite	12,7 %

Sources : INSEE, SCEES, Direction générale des Impôts. Extrait de Guillemain et Legris (2007)²⁴.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

* Taux de pauvreté : proportion d'individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian

** L'activité extérieure procure annuellement un revenu supérieur à un demi SMIC.

²³ Guillemain et Legris (2007), *op. cit.*

²⁴ Guillemain et Legris (2007), *op. cit.*

B – LA SITUATION DES INDEPENDANTS A LA RETRAITE

1. Le passage à la retraite

Dans la mesure où de nombreux non-salariés préparent leur retraite hors du système de retraite collectif en se constituant un patrimoine au cours de leur période d'activité (voir § B 2.2.), leur comportement d'activité et, notamment, de départ en retraite, est moins dépendant des caractéristiques du système de retraite, entre autres de l'âge légal de la retraite. Aussi, sûrement plus que pour les salariés, les indépendants gardent-ils la maîtrise de leur date de départ en retraite²⁵ et celle-ci coïncide généralement avec la cessation de l'activité.

Hormis les artisans, en moyenne, l'âge de liquidation des anciens non-salariés est supérieur à celui des anciens salariés du privé. Chez ces derniers, la fréquence des situations de chômage et d'inactivité en fin de vie active peut contribuer à expliquer qu'en dépit de carrières moins souvent complètes (voir § A 1.1.), ils fassent valoir leurs droits à la retraite en moyenne plus précocement. Symétriquement, la liberté de poursuivre une activité plus rémunératrice que la retraite peut inciter les non-salariés à différer la liquidation de leurs droits. En outre, le départ en retraite est d'autant plus tardif que l'installation professionnelle a elle-même été tardive et/ou que le parcours professionnel a été discontinu, marqué par une transition par le salariat (caractéristique surtout des indépendants non agricoles)²⁶. La difficulté de céder le patrimoine professionnel peut également conduire à différer la cessation d'activité et, par conséquent, le départ en retraite.

Comme chez les salariés, les femmes non-salariées partent en retraite plus tardivement que les hommes. Leur carrière est plus souvent incomplète que celle des hommes mais, en partant à l'âge de 65 ans, elles bénéficient d'une pension calculée à taux plein. Les femmes ayant exercé une profession libérale font exception²⁷.

Âge moyen de liquidation du droit de base principal en 2004, par sexe et régime de retraite principal*

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Anciens salariés et non-salariés</i>	60,0	61,6	60,9
<i>Anciens salariés du privé</i>	60,8	62,2	61,6
<i>Anciens non-salariés</i>	61,7	62,2	61,9
- non-salariés agricoles	61,5	62,0	61,8
- artisans	61,2	62,8	61,5
- commerçants	61,9	63,3	62,6
- professions libérales	64,3	63,3	64,0

Source : DREES, Échantillon interrégimes de retraités 2004.

Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus.

* Le régime de base principal est celui où au moins la moitié des trimestres d'assurance a été validée.

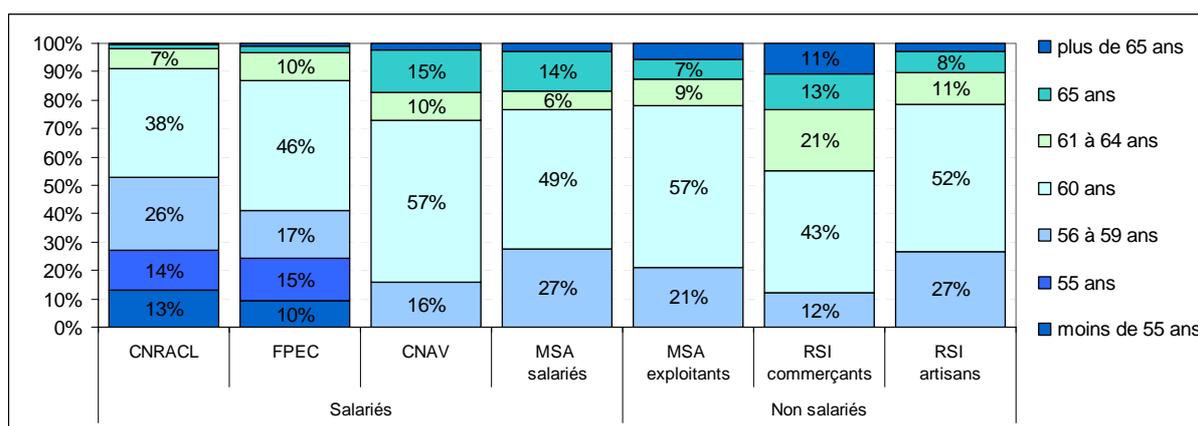
²⁵ Dubois Lambert A. (1997), « Agriculteurs et indépendants face à la retraite », INRA, Recherches en économie et sociologies rurales, n° 4, août.

²⁶ Dubois Lambert A. (1997), *op. cit.*

²⁷ Les âges moyens des hommes et des femmes exerçant une profession libérale ne sont pas directement comparables, car ils renvoient à des professions exercées par les hommes d'une part et par les femmes d'autre part souvent différentes.

Le fait que les pensions et/ou les taux de remplacement auxquels les non-salariés peuvent prétendre soient globalement plus faibles que pour les autres catégories de travailleurs (voir § B 2.1.) peut également contribuer à expliquer qu'ils quittent leur emploi et liquident leur retraite un peu plus tard que les autres catégories socioprofessionnelles : en 2006, 30 % des indépendants hors professions libérales (45 % parmi les commerçants) ont fait valoir leurs droits à la retraite à 61 ans ou plus, contre 24 % des salariés.

Répartition des départs en retraite en 2006, par régime de retraite et selon l'âge de départ



Source : DREES, enquête annuelle auprès des caisses de retraites (Études et résultats, n° 662).

Champ : nouveaux pensionnés survivants au 31 décembre 2006.

FPEC = Fonction publique d'état civile.

La proportion de non-salariés qui partent en retraite avant l'âge de 60 ans est relativement proche de celle des salariés, de l'ordre d'un cinquième des départs en retraite en 2006.

Parmi les non-salariés (hors professions libérales), les artisans sont ceux qui recourent le plus au dispositif de départ anticipé pour carrières longues (27 % d'entre eux en 2006), et partent le moins à 60 ans ou après avec une carrière complète, voire avec une surcote (52 %). En 2006, ils n'étaient que 10 % à faire valoir leurs droits à retraite à 65 ans ou plus.

Les commerçants partent en retraite le plus tardivement, moitié moins souvent que les artisans dans le cadre de la retraite anticipée pour carrières longues, et ils sont plus des deux tiers à faire valoir leurs droits à taux plein, voire avec surcote, à 60 ans ou après. En 2006, près du quart d'entre eux a liquidé sa retraite à 65 ans ou plus.

En 2006, 9 % des artisans, 12 % des commerçants et 10 % des non-salariés agricoles ont fait valoir leurs droits avec surcote²⁸. C'était le cas de 6 % des assurés du régime général.

²⁸ Deloffre A. (2008), « Les retraites en 2006 », DREES, *Études et résultats* n° 662.

Voir aussi : RSI (2008), « Le dispositif de la surcote en 2006 », *Bilans annuels*, n° 14.

**Répartition des départs en retraite en 2006,
par régime de retraite et selon la catégorie de départ**

	Départs avec décote	Carrières longues	Départs « normaux » ou surcote	avec surcote	départs à 65 et plus	Inaptitude	Ex- invalidé
CNAV	5 %	16 %	62 %	6 %	17 %	10 %	7 %
MSA salariés	2 %	27 %	54 %	1 %	17 %	15 %	2 %
MSA non-salariés	2 %	21 %	63 %	10 %	13 %	10 %	4 %
RSI artisans	4 %	27 %	52 %	9 %	10 %	17 %	0 %
RSI commerçants	2 %	13 %	67 %	12 %	23 %	16 %	2 %

Source : d'après DREES, enquête annuelle auprès des caisses de retraites (*Études et résultats*, n° 662).
Champ : nouveaux pensionnés survivants au 31 décembre 2006.

2. Les revenus des indépendants durant la retraite

Durant la retraite, les non-salariés disposent d'au moins deux sources de revenus : la pension de retraite et classiquement, ce qui les distingue des salariés, les rendements de leur capital professionnel.

En outre, pour se prémunir contre la perte de revenu, ils peuvent avoir acquis, à titre individuel ou collectif, des produits d'assurance, s'être constitué une épargne et/ou simplement compter sur les revenus de leur conjoint ou le soutien financier de leur famille²⁹.

2.1. Les pensions de vieillesse

2.1.1. Des montants moyens de retraite généralement faibles

En 2004, la pension moyenne de droit propre des non-salariés, était inférieure de 40 % à celle des salariés ; hors professions libérales, elle lui était près de deux fois inférieure³⁰. Cette faiblesse des retraites des non-salariés est notamment la conséquence de pensions calculées sur des bases minimales et l'instauration tardive de régimes complémentaires obligatoires pour les agriculteurs et les commerçants.

En 2004, les anciens non-salariés, ayant également acquis des droits dans les régimes de salariés, percevaient en moyenne des pensions totales supérieures à celles des anciens non-salariés monopensionnés. Pour les hommes, la différence est faible ; généralement, ils ont cotisé seulement à titre secondaire au régime général ou, pour les agriculteurs, à la MSA comme salariés agricoles et sur des faibles rémunérations. Pour les femmes en revanche, l'activité salariée a pu prendre une place plus importante – sur la durée et en termes de

²⁹ D'Amours M. (2006), *Le travail indépendant : un révélateur des mutations*, Presses universitaires du Québec, 217 p.

³⁰ Burricand C. et Deloffre A. (2006), « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », *Études et résultats*, n° 538, document actualisé au 9 mai 2007.

rémunération – de sorte qu'en moyenne, la pension des femmes polypensionnées est supérieure de près de 50 % à celle des femmes restées dans le statut de non-salariée³¹.

**Montant mensuel moyen de la retraite en 2004,
par sexe et régime principal**

	MSA non- salariés	RSI artisans	RSI commerç- ants	Professions libérales	Ensemble des non- salariés	Ensemble des salariés et non-salariés
Hommes						
droit propre	714 €	997 €	864 €	2 285 €	878 €	1 550 €
droit dérivé	16 €	15 €	15 €	9 €	15 €	13 €
accessoires	13 €	6 €	10 €	1 €	10 €	67 €
min. vieillesse	34 €	24 €	32 €	79 €	35 €	7 €
retraite totale	777 €	1 042 €	921 €	2 373 €	938 €	1 636 €
Femmes						
droit propre	412 €	ns	450 €	ns	441 €	745 €
droit dérivé	196 €	ns	258 €	ns	206 €	229 €
accessoires	13 €	ns	15 €	ns	13 €	37 €
min. vieillesse	31 €	ns	21 €	ns	29 €	9 €
retraite totale	652 €	ns	744 €	ns	689 €	1 020 €
Ensemble						
droit propre	536 €	904 €	676 €	2 063 €	652 €	1 106 €
droit dérivé	122 €	57 €	126 €	69 €	114 €	132 €
accessoires	13 €	9 €	12 €	0 €	12 €	50 €
min. vieillesse	32 €	23 €	27 €	65 €	32 €	8 €
retraite totale	703 €	993 €	841 €	2 197 €	810 €	1 296 €
Hommes/femmes						
droit propre	58 %	ns	52 %	ns	50 %	48 %
retraite totale	84 %	ns	81 %	ns	73 %	62 %

Source : DREES, Échantillon interrégimes de retraités 2004.

Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus.

ns : non significatif.

Le régime de base principal est celui où au moins la moitié des trimestres d'assurance a été validée. La retraite totale est la somme de l'avantage principal, du droit dérivé, des accessoires, ainsi que du minimum vieillesse.

- **En 2004, les non-salariés agricoles percevaient en moyenne une retraite de 703 € (777 € pour les hommes et 652 € pour les femmes).**

Les pensions des non-salariés agricoles sont relativement faibles. Elles ont néanmoins connu de fortes augmentations avec la mise en œuvre des plans de revalorisation³². En particulier, entre 2001 et 2004, la pension moyenne des non-salariés agricoles a augmenté de 28 % pour les hommes et de 18 % pour les femmes³³.

³¹ Les montants de pension étudiés dans ce paragraphe sont les montants d'avantage principal de droit propre des régimes de base et complémentaires présentés dans Burricand et Deloffre (2006), autrement dit la retraite totale hors avantages complémentaires (majoration pour trois enfants notamment), minimum vieillesse et réversion.

³² Voir le document 3 du dossier.

³³ Burricand et Deloffre (2006), *op. cit.*

- **En 2004, la retraite des artisans s'élevait à 993 €, celle des commerçants à 841 €**(921 € pour les hommes, 744 € pour les femmes)³⁴.

En 2004, le montant moyen de retraite totale des artisans et commerçants était inférieur de 14 % à celui de l'ensemble des retraités français. En particulier, les commerçants monopensionnés percevaient les retraites les plus faibles parmi les non-salariés, en moyenne 601 € pour les hommes et 341 € pour les femmes (hors avantages complémentaires)³⁵.

La relative faiblesse des retraites des artisans et commerçants tient à plusieurs facteurs. Les commerçants et les artisans ont fréquemment commencé à travailler dans l'entreprise familiale en tant qu'aide, sans cotiser. Par ailleurs, les modalités d'acquisition de droits en vigueur avant 1973, date de l'adoption des règles appliquées aux salariés du secteur privé, étaient moins avantageuses que celles appliquées depuis³⁶. Enfin, peu de commerçants retraités ont cotisé au régime complémentaire des commerçants, lequel était facultatif jusqu'en 2003 ; le régime complémentaire des artisans est lui obligatoire depuis sa création en 1978.

- **En 2004, la retraite des professionnels libéraux s'élevait en moyenne à 2 197 €**

Les montants de retraite très supérieurs des anciens membres des professions libérales les distinguent des autres non-salariés. Près du tiers d'entre eux sont retraités de plusieurs régimes de base, mais les différences entre mono- et polypensionnés sont limitées.

Le montant de la retraite de base étant plafonné, 70 % de leur retraite provient des régimes complémentaires.

Toutefois, les professions libérales ne forment pas une catégorie homogène et les retraites perçues sont extrêmement dispersées : en 2006, les sages-femmes et les experts comptables percevaient de la CNAVPL et des régimes complémentaires des professions libérales moins de 10 000 € annuels, l'ensemble des professionnels affiliés à la CIPAV un peu plus de 12 000 € alors qu'en moyenne, les autres professions percevaient des pensions d'un montant annuel supérieur à 15 000 € (dont les anciens notaires plus de 30 000 €).

³⁴ Les montants moyens de l'ensemble des retraités du RSI, pas uniquement ceux dont c'est le régime principal, sont un peu plus élevés pour les hommes et un peu plus faibles pour les femmes. Globalement, mensuellement, un retraité ayant été artisan perçoit une retraite de 1 131 €, un retraité ayant été commerçant 1 095 € Voir « Les retraités du RSI parmi l'ensemble des retraités français », RSI, *Zoom*, n° 13, janvier 2008.

³⁵ Burricand et Deloffre (2006), *op. cit.*

³⁶ RSI, *Zoom* n° 13.

**Pension moyenne et durée cotisée des professionnels libéraux en 2006,
selon leur profession**

	Pension moyenne annuelle			Moyenne des années cotisées
	base	complém- entaire	total	
Notaires	5 156 €	27 361 €	32 517 €	25,70
Officiers ministériels, publics, judiciaires	5 105 €	14 889 €	19 994 €	25,44
Médecins	5 565 €	12 684 €	18 249 €	27,74
Dentistes	5 886 €	1 365 €	17 251 €	29,34
Pharmaciens	5 310 €	18 337 €	23 647 €	26,47
Sages-femmes	3 505 €	3 742 €	7 247 €	17,47
Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs ...)	3 786 €	14 970 €	18 756 €	18,87
Vétérinaires	5 806 €	9 308 €	15 114 €	28,94
Agents généraux d'assurance	2 693 €	13 203 €	15 896 €	13,42
Experts-comptables et commissaires aux comptes	5 159 €	4 481 €	9 640 €	25,71
Membres de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV)	2 325 €	10 055 €	12 380 €	11,59
Ensemble CNAVPL	4 018 €	27 361 €	32 517 €	20,03

Source : CNAVPL, Recueil statistique 2007.

- **Quelle que soit la profession non salariée exercée, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 40 % environ à celle des hommes.**

Ce constat est sensiblement le même pour les salariés, mais les raisons en sont pour partie différentes. Comme pour les salariés, les écarts de retraite entre les hommes et les femmes, à profession identique, renvoient entre autres à des durées de travail inférieures pour les femmes³⁷. Dans le cas des non-salariés se rajoute le fait que les non-salariées exercent fréquemment leur activité au seul titre de conjointe. Le cas inverse, dans lequel l'homme a le statut de conjoint dans l'exploitation ou l'entreprise dirigée par sa femme, est lui exceptionnel. Dans le secteur agricole, lorsque les femmes sont chefs d'exploitation, c'est souvent suite au départ en retraite de leur mari³⁸.

**Effectifs de retraités non salariés agricoles au 31 décembre 2004
selon le statut à la liquidation**

Statut à la liquidation	Effectifs	Structure	Proportion de femmes
Chef d'exploitation	951 590	50 %	33 %
Conjoint	486 420	26 %	99 %
Membre de la famille	353 340	19 %	50 %
Veuf (ve) sans droits propres	103 270	5 %	96 %
Ensemble	1 894 620	100 %	57 %

Source : MSA. Extrait de *Le Bourhis et Perraud (2007)*.

³⁷ Les femmes peuvent d'ailleurs avoir fait le choix de l'indépendance pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, et ne pas être soumises à des phénomènes de discrimination.

³⁸ Le Bourhis et Perraud (2007), *op. cit.*

Lorsqu'elles travaillent comme conjointes, les femmes non salariées bénéficient d'une moindre couverture pour leur retraite : d'une part, elles peuvent ne pas s'être affiliées à un régime et donc ne pas pouvoir prétendre à une pension lorsqu'elles cessent de travailler ; cela ne peut plus être le cas depuis 1999 avec l'obligation qui leur est faite de choisir un statut ; d'autre part, elles perçoivent une retraite calculée sur une base forfaitaire et qui reste faible³⁹. Des mesures d'amélioration de ces situations ont été récemment mises en place dans les régimes de non-salariés.

2.1.2. Des montants de retraite relativement peu dispersés

Indice de dispersion* des montants moyens de retraite globale en 2004, par sexe, type de carrière et régime principal

	MSA non-salariés	RSI artisans	RSI commerçants	Prof. libérales	Ensemble des non-salariés	Salariés du privé **	Ensemble salariés et non-salariés
Toutes carrières							
Retraite globale							
Hommes	1,6	2,4	2,2	3,6	2,3	3,6	4,0
Femmes	3,0	7,1	4,8	3,9	3,4	7,5	6,8
Ensemble	2,4	2,6	3,1	3,8	2,9	7,0	5,7
Avantage principal de droit propre							
Hommes	1,7	2,4	2,4	3,6	2,4	3,7	3,9
Femmes	3,9	11,2	6,3	4,5	4,3	9,1	9,6
Ensemble	3,4	3,5	4,7	4,0	4,3	10,3	9,1
Carrières complètes							
Retraite globale							
Hommes	1,6	2,2	2,0	2,9	2,1	3,0	3,7
Femmes	2,1	3,0	3,1	2,9	2,3	2,9	3,6
Ensemble	2,1	2,3	2,3	3,0	2,4	3,3	3,8
Avantage principal de droit propre							
Hommes	1,5	2,2	2,0	2,8	2,1	3,1	3,8
Femmes	2,5	2,9	3,1	2,8	2,6	3,0	4,1
Ensemble	2,2	2,3	2,3	3,0	2,7	3,5	4,1

Source : DREES, Échantillon interrégimes de retraités 2004.

Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus.

* L'indice de dispersion est ici le ratio du revenu au-dessus duquel se situent les 10 % d'individus les plus riches et du revenu en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres.

** CNAV et MSA salariés.

En comparaison des retraites des salariés du privé, les retraites des anciens indépendants sont peu dispersées, particulièrement chez les femmes. Cette plus faible dispersion des retraites tient vraisemblablement à une moindre dispersion des durées de carrière : toutes carrières confondues – complètes ou non – le montant de la retraite en dessous duquel se situent 10 % des retraités non-salariés représente le tiers du montant perçu par les 10 % de retraités non-

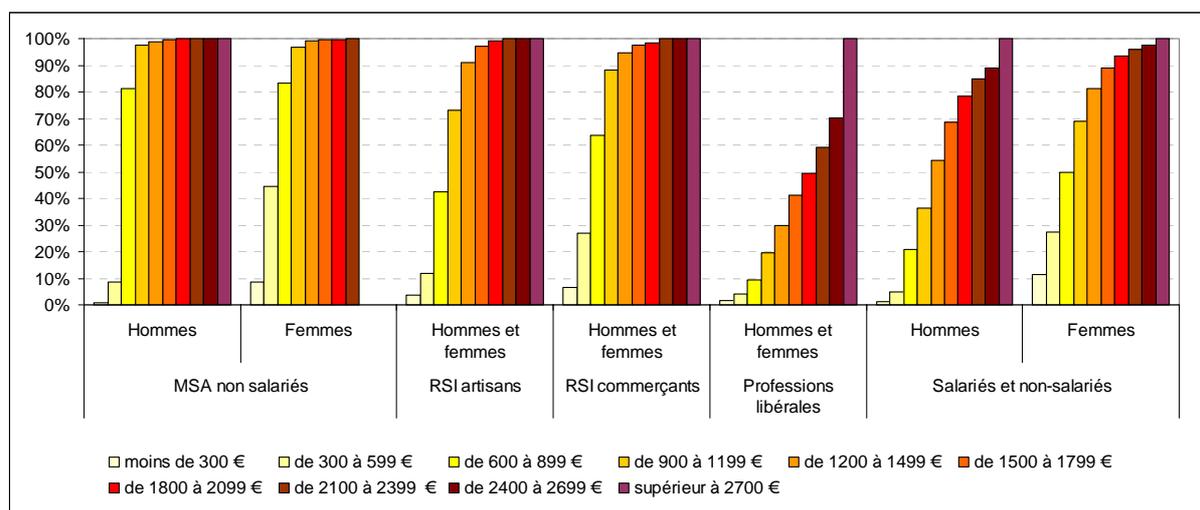
³⁹ En tant que conjoint collaborateur, le non-salarié reçoit une pension forfaitaire plafonnée au montant de l'AVTS (260 € par mois) plus une pension proportionnelle calculée en points, sachant que le conjoint collaborateur acquiert 16 points par année d'activité, soit le nombre de points d'un chef d'exploitation dont les revenus professionnels sont au plus de 400 SMIC horaire par an. Voir le document 3 de ce dossier.

salariés les mieux lotis, alors que pour les retraités du secteur privé, le rapport est de un à sept ; si on se restreint aux seules carrières complètes, ces rapports respectivement pour les anciens non-salariés et les anciens salariés du privé sont au contraire relativement proches.

Les avantages complémentaires (tels que la majoration de pension pour trois enfants), le minimum vieillesse et la pension de réversion ont un effet redistributif ; les disparités observées sur les retraites réellement servies sont ainsi plus limitées que les disparités observées sur les avantages principaux de droit propre.

Pour les non-salariés hors professions libérales, la faible dispersion des retraites traduit des montants de retraite généralement faibles : en 2004, la retraite médiane des anciens agriculteurs était inférieure à 600 €/par mois, celle des artisans et des commerçants inférieure à 900 €. Ce n'est pas le cas pour les anciens professionnels libéraux dont la retraite médiane s'élevait en 2004 à 2 100 €

Distribution cumulée des retraités selon le montant mensuel moyen de leur retraite globale en 2004, par régime principal



Source : DREES, Échantillon interrégimes de retraités 2004.
 Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus.

2.2. Les revenus du patrimoine, comme compléments de revenu à la retraite

Si les retraites des non-salariés sont inférieures à celles des salariés, « lorsqu'on intègre les revenus du patrimoine dans le revenu disponible total, les différences entre anciens salariés et anciens indépendants sont atténuées »⁴⁰ : le revenu disponible médian par unité de consommation s'accroît de l'ordre de 30 % pour les ménages d'anciens indépendants (non-salariés agricoles, commerçants, artisans ou professionnels libéraux), alors que cette augmentation est de 28 % pour les ménages d'anciens cadres du privé, 22 % pour les cadres de la fonction publique et de l'ordre de 10 % pour les non-cadres⁴¹.

⁴⁰ Chambaz C., Hourriez J.-M. et Legendre N. (1999), « Le niveau de vie des retraités en 1995 », *Retraite et société*, n° 28.

⁴¹ Bonnet C. et El-Mekkaoui N. (2004), « Retraite et patrimoine financier des ménages », *Études et résultats*, n° 330.

Les transmissions familiales, le niveau des revenus professionnels dégagés (notamment parmi les professions libérales) et le plus large recours à l'endettement expliquent que les indépendants détiennent davantage de patrimoine que les salariés.

Le patrimoine peut se décomposer en trois grandes catégories : le patrimoine financier, le patrimoine professionnel et le patrimoine immobilier.

Les produits d'assurance vie sont plus fréquemment détenus par les non-salariés que les salariés : en 1998, alors que 63 % des cadres en activité et 30 % à 50 % des employés et des ouvriers en possédaient, c'était le cas des deux tiers des artisans, commerçants et agriculteurs, et de 82 % des professions libérales⁴². Les montants détenus étaient néanmoins fortement dispersés : ceux des anciens agriculteurs étant inférieurs de l'ordre de 20 % à 25 % de ceux des anciens artisans et commerçants, alors que ceux des professions libérales sont près de trois fois supérieur.

Comparativement aux salariés, ce comportement d'épargne peut témoigner d'un souci des non-salariés de se constituer une épargne de précaution pour compenser des revenus d'activité fluctuants et la relative faiblesse de leur pension. L'assurance vie est ainsi utilisée comme épargne retraite.

La plupart des non-salariés dispose d'un patrimoine professionnel. Pour les ménages de non-salariés dont la personne de référence est âgée de 45 à 54 ans, ce patrimoine représente 42 % du patrimoine total. Cette proportion diminue avec l'âge, notamment du fait qu'au moment de la cessation d'activité – et du départ en retraite – ce patrimoine peut être cédé, en totalité ou partie⁴³. Dans ce dernier cas, le patrimoine restant peut générer des revenus réguliers. En 1998, le « patrimoine de rapport » des anciens non-salariés âgés de 65 à 74 ans était ainsi en moyenne près de quatre fois supérieur à celui des salariés de même âge.

Même après la cessation de l'activité, de la même façon que le patrimoine immobilier, le patrimoine professionnel peut constituer une source de revenu importante pour les non-salariés.

Pour les non-salariés, on observe néanmoins une forte chute du patrimoine au passage en retraite⁴⁴. La baisse du patrimoine professionnel – généralement cédé – ne se traduit pas par des augmentations de même ampleur des autres types de patrimoine⁴⁵. Cela trouve essentiellement deux explications : d'une part, les non-salariés utilisent ce patrimoine pour rembourser leur dette professionnelle, d'autre part, certains transmettent leur patrimoine professionnel, soit en aidant leurs enfants avec le produit de la cession de l'entreprise ou de l'exploitation, soit en leur léguant directement. En 1992, c'était le cas de près de 40 % des agriculteurs. Enfin, dans certains cas, l'entreprise ne trouve pas de repreneur.

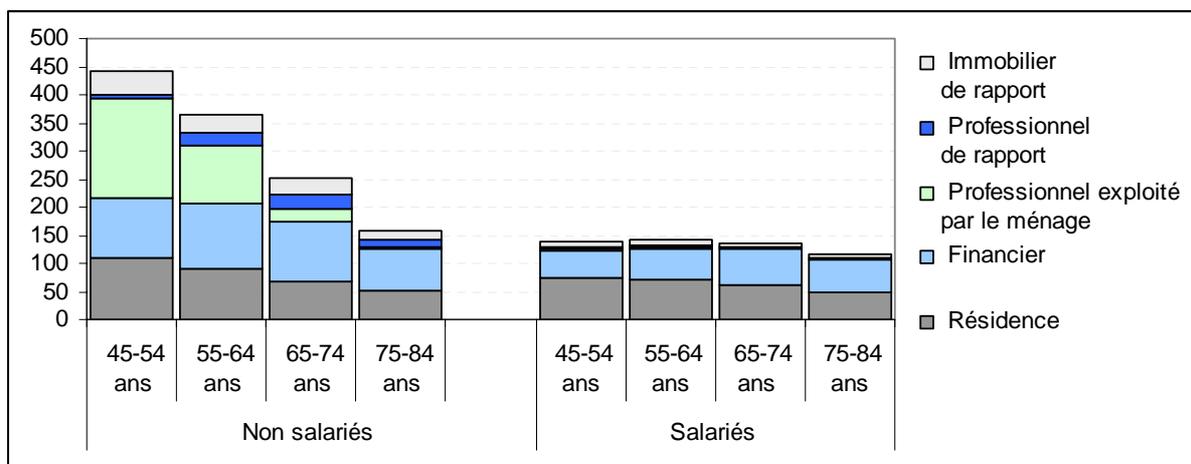
⁴² Bonnet et El-Mekkaoui (2004), *op. cit.*

⁴³ Parmi les indépendants retraités en 1992 ayant déclaré cesser leur activité, plus d'un tiers des agriculteurs, 14 % des artisans et 11 % des commerçants ou chefs d'entreprise avaient conservé intégralement ou en partie leur entreprise en 1998 (Blanpain, 2000) ; faute de repreneur, inexploitée, l'entreprise perd de sa valeur.

⁴⁴ Blanpain N. (2000), « Le patrimoine des indépendants diminue fortement lors du passage à la retraite », *Insee première*, n° 739.

⁴⁵ Blanpain (2000), *op. cit.*

**Patrimoine brut moyen des ménages en 1998
en milliers d'euros, selon l'âge et le statut de la personne de référence**



Source : d'après Blanpain (2000) à partir de l'enquête INSEE Patrimoine 1998.